

**Formation juridique et technique sur la loi
d'accessibilité handicapés du 11 Février 2005**

OBJECTIFS DE FORMATION

La formation porte sur la mise à jour et le perfectionnement des connaissances dans les domaines juridiques, et techniques. Appréhender la loi d'accessibilité handicapés, savoir lire et établir un diagnostic d'accessibilité. Comprendre et savoir rédiger une demande de dérogation pour un ERP (établissement recevant du public).

PERSONNES CONCERNEES

Professionnel de l'immobilier, salariés ou indépendants.

PEDAGOGIE

Animation de formation (exposés, découvertes, ateliers, études de cas) réalisée par des professionnels experts dans leur domaine.

FORMATEUR : Frédéric EDELMAYER

PRE-REQUIS : Aucun

DUREE : 2 jours, soit 14 heures

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Animation de formation (exposés, découvertes, études de cas)
Apport théorique et études de cas.

MODALITES TECHNIQUES :

En présentiel inter entreprise.
Remise d'un support de cours complet en format numérique.

MODALITES D'ENCADREMENT

Réalisée par des professionnels experts dans leur domaine.

MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Exercice en continu, évaluation finale.
Emargement par demi-journée.
Remise d'une attestation de participation.

La loi d'accessibilité handicapés sur les ERP

Journée 1 (9H00-12H30 et 14h00-17h30)

- Accueil des participants
- Présentation et tour de table
- Questionnaire d'évaluation de début de formation

Thème 1 : Les règles d'accessibilité handicapés sur les EPR et sanctions

- L'annexe 8 du rapport d'état

Thème 2 : Les dérogations possibles

- La dérogation financière
- La dérogation technique
- La dérogation patrimoniale

Journée 2 (9H00-12H30 et 14h00-17h30)

Thème 3 : L'agenda d'accessibilité programmé

- Le cerfa 13824*3
- La notice incendie
- La notice accessibilité handicapés
- Les croquis 2D et 3D et plan cadastral

Thème 4 : Le nouveau registre d'accessibilité handicapés

- Questionnaire d'évaluation de fin de formation

Des pauses régulières sont aménagées au cours des deux journées.

VALIDATION

Remise d'une attestation de compétences nominative (sous réserve de réussite au test) ou d'une attestation de participation.

TARIF (hors frais de repas et d'hébergement):

- ❖ 480 € HT (soit 576 € TTC) les 2 jours de formation par participant.

Possibilité de prise en charge financière.

Possibilité de session en intra-entreprise (sur demande).